

# L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE

## SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Annexe n° 6

→ Rôle et missions de l'assistante sociale scolaire :

L'assistante sociale scolaire est tenue **au secret professionnel** (article 226-13 du Code Pénal).

Elle a un rôle d'écoute, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et de leur famille.

Elle est à leur disposition pour les conseiller, les accompagner dans la résolution de leurs difficultés, et les informer de leurs droits et obligations.

**Ces difficultés peuvent être d'ordre :**

- Familial : conflit, rejet, maltraitance, violence, rupture ...
- Scolaire : absentéisme, comportement, adaptation, échec, conflit...
- Personnel : conduites à risques, mal-être, santé physique, sexualité, problèmes psychologiques...
- Financier et administratif : aide exceptionnelle, droits sociaux ...

L'assistante sociale scolaire contribue à résoudre les difficultés liées à la scolarité : absentéisme, échec scolaire, déscolarisation, orientation scolaire, intégration scolaire en lien avec l'équipe éducative, la famille et les services extérieurs si besoin.

Elle soutient et accompagne les parents dans leur fonction éducative et leur parentalité.

Elle aide les élèves à construire leurs projets personnels et les accompagne dans la résolution de leurs difficultés personnelles et familiales.

**L'assistante sociale scolaire a un rôle de prévention et de protection de l'enfant en danger ou en risque de l'être.**

→ Ses moyens d'actions :

L'assistante sociale scolaire travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle (entretiens, visites à domicile) et/ou collective. Elle participe à l'éducation à la santé et à la citoyenneté en réalisant des actions collectives.

Pour mener à bien ses missions, l'assistante sociale scolaire travaille en étroite relation avec les membres de la communauté éducative, les familles, les partenaires extérieurs (Conseil Départemental, sociaux, administratifs, justice, santé...).

**Madame OCHSNER, assistante sociale scolaire, est présente du lundi au mercredi matin ainsi que le vendredi au Lycée des Métiers du Marquenterre à Rue.**

Elle peut rencontrer l'élève à sa propre demande, à celle de l'équipe éducative ou de la famille.

Les familles peuvent me contacter au **03.22.25.34.34**. (Standard : demander l'assistante sociale)